

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

### Procès-verbal No 04/2019

**Date** : Jeudi 28 novembre 2019 à 18h30

**Lieu** : Salle du Conseil communal de Vevey – rue du Conseil 8 – 1800 Vevey

**Présidence** : M. Francis Baud (Vevey)

**Scrutatrice** : Mme Corinne Borloz (Corseaux)

Présent(e)s : 43 conseillères et conseillers

Excusé(e)s : 20 conseillères et conseillers

Absent(e)s : 2 conseillers

---

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations éventuelles
- 2.1 Assermentation de Madame Elina Leimgruber (Vevey), en remplacement de Monsieur Jacques Ansermet, démissionnaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal No 03/2019 de la séance du 26 septembre 2019
5. Communications du Bureau
6. Correspondance
7. Dépôt de motions, postulats, interpellations et projets
8. *Présentation de la Direction générale de la santé – Evolution du paysage hospitalier et conséquences*
9. Communications du Comité de direction
- 9.1 Complément de réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Antony Huys (Montreux) déposée lors de la séance du 20 juin 2019 intitulée « Se trouvant à Glion (Montreux), téléphoner au 118, et atterrir aux services de secours du canton de Bern ! En plus, il faut attendre plus de 7 minutes pour atteindre l'ASR à Clarens ! » (No 06/2019)
- 9.2 Communication relative à la clé de répartition (No 07/2019)
- 9.3 Politique des Ressources humaines – présentation des réflexions liées aux comparaisons salariales
10. Rapports des commissions
- 10.1 Rapport relatif au projet « Odyssée » - Renouvellement du Système d'information central des polices vaudoises (préavis No 04/2019) (Rapp : Monsieur Roger Urech, Président rapporteur)
11. Développement des motions, postulats, interpellations et réponses du Comité de direction
12. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Francis Baud (Vevey) ouvre la séance en saluant toutes les personnes présentes, ainsi que les membres de la Direction et les personnes qui se trouvent dans les rangs du public.

## 1. APPEL

Ont fait excuser leur absence : Evelyne Chevallaz Belotti (Blonay) – Alain Volet (Corseaux) – Olivier Bays (Corsier) – Jacques Keller (Corsier) – Nicole Pointet (Jongny) – Christian Grobéty (La Tour-de-Peilz) – Yvan Kraehenbuehl (La Tour-de-Peilz) – Elisabeth Leimgruber (La Tour-de-Peilz) – Olivier Martin (La Tour-de-Peilz) – Irina Gote (Montreux) – Carole Grangier (Montreux) – Antony Huys (Montreux) – Alain Imhof (Montreux) – Tal Luder (Montreux) – Alexandre Staeger (Montreux) – Cédric Bussy (Vevey) – Jorge Maldonado (Vevey) – Christophe Ming (Vevey) – Philippe Andler (Veytaux) – Alexandre Koschevnikov (Veytaux)

N'ont pas fait excuser leur absence : Dominique Vaucoret (La Tour-de-Peilz) – Yves-Laurent Kundert (Montreux)

Mme Antoinette Siffert (St-Légier), MM. Yves Raboud (Corseaux) et Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux), membres du Comité de direction, sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet.

## 2. ASSERMENTATIONS EVENTUELLES

### 2.1 Assermentation de Madame Elina Leimgruber (Vevey), en remplacement de Monsieur Jacques Ansermet, démissionnaire

L'assemblée se lève.

M. le Président donne lecture du serment prescrit par la loi, puis Mme Elina Leimgruber (Vevey) prête serment.

M. le Président la félicite et lui souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera.

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que présenté.

## 4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL NO 03/2019 DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal No 03/2019 de la séance du 26 septembre 2019 est adopté à la quasi-unanimité (deux abstentions), avec remerciements à son auteur.

## 5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

En ce qui concerne le remboursement des frais de transports lors des séances du Conseil intercommunal, le Bureau a adopté les directives suivantes :

Les frais de transports publics des membres du Conseil intercommunal Sécurité Riviera sont pris en charge de la manière suivante :

- Valable pour les séances plénières du Conseil intercommunal ainsi que pour les séances de commissions permanentes et ad hoc
- Trajet aller-retour depuis le domicile jusqu'à la salle où se réunit le Conseil intercommunal
- Valable pour les zones Mobilis situées sur le territoire des dix communes membres de l'Association Sécurité Riviera (zones 66, 67, 70, 72, 73, 74, 76 et 77)
- Afin de favoriser l'usage des transports publics, les frais de parking ne sont pas pris en considération

- Les tickets originaux ou preuves d'achat d'un billet via internet doivent être remis au plus tard le 30 juin au/à la secrétaire du Conseil intercommunal et seront ajoutés aux jetons de présence de l'année législative en cours

## 6. CORRESPONDANCE

Communiqué de presse du SDIS annonçant la nomination du Major Jean-Marc Pittet suite à la disparition du Major Cédric Fagherazzi. Félicitations à M. Jean-Marc Pittet pour sa nomination.

## 7. DEPOT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

Deux interpellations sont déposées au nom du groupe Vevey et seront développées sous point 11 de l'ordre du jour :

- Interpellation de Mme Isabel Jerbia « Sécurité plus que nécessaire d'urgence ! »
- Interpellation de M. Jérémie D'Inverno « Calmer les inquiétudes de la population veveysanne »

## 8. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ – EVOLUTION DU PAYSAGE HOSPITALIER ET CONSÉQUENCES

Cette présentation, faite par Mme Sandra Deriaz, directrice médicale du HRC, et M. Olivier Linder, directeur hôpitaux et pré-hospitalier à la Direction générale de la santé de l'Etat de Vaud, est jointe en annexe au présent procès-verbal. Un large échange questions/réponses suit cette présentation.

Mme Cécile Vouilloz (Blonay) revient sur le tableau présentant les durées d'intervention. Il aurait été utile de savoir à quelle heure ont eu lieu ces interventions, en particulier aux heures de pointe. La saison de ski, qui va bientôt démarrer, avec ses inévitables bouchons, pourrait ralentir les déplacements.

Réponse : Les durées diffèrent en fonction de la circulation, mais toutes les interventions n'ont jamais dépassé les 15 minutes. Lorsque le SMUR arrive, il y a déjà un ambulancier sur place, qui a déjà fait les premiers gestes. Des statistiques après six mois pourront être communiquées. Le nombre de cas potentiellement concernés est extrêmement faible et les secours roulent tout de même avec les feux bleus.

M. Angelo De Quattro (Jongny) estime qu'on n'a pas beaucoup de recul pour l'instant et reste donc dans l'attente des prochaines communications, notamment à la fin de l'hiver. Il est vrai qu'il y aura des situations délicates en fin d'année avec les touristes et les skieurs. Si l'autoroute est bloquée, la route du lac l'est également et il est très difficile de circuler, dans un sens ou dans l'autre.

Réponse : Tous ces éléments seront suivis de très près, mais ce qui est important, ce sont les premières minutes, où les ambulanciers arrivent et peuvent pratiquer les premiers soins. Les délais sont plus que respectés et les sorties sont relativement peu nombreuses. Les interventions seront peut-être ralenties, mais pas au point d'être au-delà des délais à respecter. En cas de catastrophe, il est toujours possible de faire intervenir l'hélicoptère. Il y a peut-être aussi une information à faire au niveau de la population afin que les feux bleus soient respectés.

Mme Isabel Jerbia (Vevey) aimerait savoir si la durée qui est mentionnée correspond bien au délai entre le départ du SMUR et le lieu où les premiers soins ont déjà été prodigués. (Il lui est répondu par l'affirmative) La question d'une information accrue à la population sur les bons gestes à adopter en tant qu'automobiliste lui paraît importante.

M. Bernard Degex (Blonay), président du Comité de direction, s'étonne de certaines durées mentionnées. 2 min. 29 entre Rennaz et St-Légier, cela paraît particulièrement court. (Les durées sont en fait calculées entre le lieu où l'alarme a été donnée – pas forcément Rennaz – et le lieu de l'intervention) Il faudrait mentionner le lieu de départ. Suite au déplacement à Rennaz, un projet pilote a été mis sur pied sur la Riviera avec le Rapid Responder. Des informations pourraient être données à ce sujet, de même que pour les filières AVC et STEMI.

**Réponse** : Puisque les ambulances doivent maintenant aller jusqu'à Rennaz, elles seront peut-être un peu moins disponibles pour l'intervention suivante. On a donc mis en place un ambulancier dans un véhicule qui n'est pas une ambulance, mais un véhicule équipé avec tout ce qu'il faut pour prendre en charge un patient, et qui peut être appelé, s'il n'y a pas d'ambulance disponible en moins de 15 minutes, pour aller sur place et faire déjà les premiers gestes. Ce service fonctionne pour le moment entre 9h00 et 18h00. Ce projet pourrait être étendu à d'autres régions du canton, où la couverture par ambulance n'est pas forcément toujours facile à assurer. Des détails sont donnés au sujet des filières AVC et STEMI (infarctus). Ce type d'urgences sera toujours dirigé vers Sion ou le CHUV. Par contre, le HRC disposera, dès la mi-janvier, d'une salle où il sera possible de réaliser des examens et sera prêt, dès la mi-décembre, à recevoir les patients pour un suivi très précoce de réadaptation.

M. Frédéric Pilloud, directeur, ajoute que des informations circulent maintenant sur les réseaux sociaux, de même que sur les totems installés sur les autoroutes, afin d'orienter les usagers sur les bons comportements à adopter. Ce changement du paysage hospitalier, respectivement ses conséquences sur le pré-hospitalier, a été anticipé en équipant les véhicules d'intervention de la police avec des appareils défibrillateurs. Des collaborateurs du service ambulances forment aussi à l'interne leurs collègues des services de police, du SDIS, voire les ASP. Il y a une première couche, où chacun peut trouver sa place, avec le réseau des First Responder qui peuvent intervenir en utilisant les défibrillateurs que l'on trouve dans les administrations ou sur certains sites. Le 2<sup>ème</sup> niveau, ce sont tous les services de secours et d'intervention qui interagissent ensemble et sont capables d'intervenir en premier échelon sur une situation + les ambulances. Une nouvelle couche est en phase pilote dans la région (Rapid Responder). Enfin le SMUR, voire la REGA en cas de situation particulière. Pour la REGA, il faut toutefois que les conditions de vol soient réunies. Il est important de suivre cette évolution et de pouvoir réagir rapidement au niveau du terrain pour apporter des adaptations. Il est question de la vie des personnes et il est fondamental de prendre rapidement les bonnes mesures.

Mme Bibiana Streicher (Montreux) ne se dit pas inquiète au niveau du SMUR, dont les interventions sont relativement peu nombreuses. Ce qui compte, c'est l'intervention de l'ambulance. L'emplacement des ambulances devient important, c'est là où la stratégie se joue. Il faut les placer dans des endroits qui ne soient pas trop engorgés. Dans combien de cas la présence du médecin était-elle réellement nécessaire ? Avec la technologie actuelle, il sera certainement de moins en moins nécessaire de faire appel au SMUR.

**Réponse** : Les lieux de départ des ambulances n'ont pas été modifiés par l'ouverture du site de Rennaz. Ces lieux ont été définis pour pouvoir intervenir dans les 15 minutes dans 90% des situations, objectif fixé pour obtenir une certification de la part de l'IAS (inter-association de sauvetage), qui édicte les normes en matière de délais d'intervention, de compétences des ambulanciers, etc. Une commission cantonale réfléchit à la manière dont on doit faire intervenir les SMUR. Avec la technologie actuelle à disposition, il n'est pas forcément nécessaire de faire intervenir un médecin. On peut transmettre certaines informations à distance. Les choses sont en train d'être organisées pour éviter de faire sortir le SMUR et garder ainsi les compétences médicales pour des interventions plus importantes. Il est prévu de faire appel au médecin pour les cas de degrés 5, 6 et 7. Les filières AVC doivent arriver le plus vite possible à un scanner ; il n'est donc pas nécessaire d'engager un médecin.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. M. le Président remercie infiniment Mme Sandra Deriaz et M. Olivier Linder pour leur très belle et bonne présentation.

## **9. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION**

**9.1 Complément de réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Antony Huys (Montreux) déposée lors de la séance du 20 juin 2019 intitulée « Se trouvant à Glion (Montreux), téléphoner au 118, et atterrir aux services de secours du canton de Bern ! En plus, il faut attendre plus de 7 minutes pour atteindre l'ASR à Clarens ! » (No 06/2019)**

La parole n'est pas demandée.

## **9.2 Communication relative à la clé de répartition (No 07/2019)**

La parole n'est pas demandée.

## **9.3 Politique des Ressources humaines – présentation des réflexions liées aux comparaisons salariales**

Cette présentation, faite par M. Frédéric Pilloud, directeur, est jointe en annexe au présent procès-verbal.

La parole n'est pas demandée.

## **10. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **10.1 Rapport relatif au projet « Odyssée » - Renouvellement du Système d'information central des polices vaudoises (préavis No 04/2019) (Rapp : Monsieur Roger Urech, Président rapporteur)**

M. Roger Urech (La Tour-de-Peilz) revient sur l'amendement formulé par la commission. Le but est de donner mandat au Comité de direction pour négocier avec le Canton afin que la facture de maintenance de ce système soit prise en charge, totalement ou partiellement, par le Canton et prise en compte dans la facture policière. Cet amendement donnera plus de légitimité au Comité de direction pour négocier, car mandaté par le Conseil intercommunal. Actuellement, les communes n'ayant pas de corps de police - communal ou intercommunal - délèguent leurs interventions à la police cantonale et ces prestations leur sont facturées, mais elles sont plafonnées. Ceci ne correspond plus à la réalité et les surcoûts sont répartis entre les divers corps de police. Cette facture doit être rediscutée et c'est le moment idéal pour y intégrer ces frais de maintenance, puisque toutes les communes du canton bénéficient de l'amélioration qu'apporte ce nouveau système. Cet amendement a été accepté par la commission à l'unanimité moins une abstention. L'abstention ne semble pas porter sur le principe, mais sur la formulation « autant que faire se peut ». La personne qui s'est abstenue aurait souhaité quelque chose de plus drastique, avec un objectif à atteindre, mais la commission se voyait mal demander au Comité de direction de négocier pour que le Canton reprenne un pourcentage de 50, 70 ou 100% de la facture. Cet amendement aurait été considéré comme irrecevable, raison pour laquelle une formulation plus générale a été préférée.

M. Bernard Degex (Blonay) indique que le Comité de direction ne s'oppose pas à cet amendement, bien au contraire, puisque cela lui donne davantage de légitimité pour négocier, avec les autres polices intercommunales, avec le Canton concernant à la fois le montant de l'investissement mais aussi et surtout pour que la maintenance soit prise dans la future facture policière.

Mme Arianne Rouge (Corsier), membre du Comité de direction, précise que, contrairement à ce qui figure dans le rapport, elle n'était pas présente lors de la commission. *(C'est Mme Amélie Flückiger (Chardonne) qui a assisté à la séance)*

Au vote, l'amendement de la commission est accepté à l'unanimité. M. Roger Urech (La Tour-de-Peilz) donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées telles qu'amendées à l'unanimité, comme suit :

### **Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera**

Vu le préavis N° 4/2019 du Comité de direction du 5 septembre 2019 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'124'631.-- afin d'adhérer au projet cantonal « Odyssée »,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

- De charger le Comité de direction d'entreprendre toutes les démarches possibles afin de limiter les coûts d'investissement et de s'assurer, autant que faire se peut, que les frais de maintenance soient pris en compte dans la future facture policière ;
- D'autoriser le Comité de direction à adhérer au projet cantonal « Odyssée » ;
- De lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'124'631.-- au maximum ;
- De financer cet investissement par l'emprunt que le Comité de direction est autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- D'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans ;
- D'autoriser le Comité de direction à signer tous les actes et les conventions en rapport avec cette acquisition.

## 11. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET REPONSES DU COMITE DE DIRECTION

### 11.1 Interpellation de Mme Isabel Jerbia (Vevey) « Sécurité plus que nécessaire d'urgence ! »

Mme Isabel Jerbia (Vevey) donne lecture de cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Le 11 novembre 2019 les parents des enfants fréquentant le collège de La Veveyse ont reçu un courrier de l'Etablissement Primaire de Vevey expliquant que les responsables de ce dernier étaient extrêmement attentifs à la sécurité des élèves et notamment à la dangerosité du trafic automobile aux abords des bâtiments scolaires.

Ce courrier rappelle également que la Rue du Torrent est maintenant signalée zone 30km/h. Les zones 30 n'ont généralement pas de passage piéton. Les piétons n'ont pas la priorité, mais ils peuvent traverser où ils le souhaitent.

Il y est également demandé, afin d'éviter tout accident, que les parents demandent aux enfants de faire preuve de prudence et de continuer à utiliser les passages piétons situés vers les Galeries du Rivage et devant le Centre Doret ainsi que le passage sous voies à côté du parc de l'Arabie.

Il est dit aussi que M. Emery, chargé de prévention à Police Riviera a été rendu attentif à cette situation.

En janvier de cette même année un courrier avec 6 pages de signatures de riverains a été adressé à la Municipalité de Vevey demandant la pose d'un ralentisseur devant l'entrée de la Garderie des Cèdres à la rue du Midi, rue signalée également en zone 30km/h. Malheureusement ce 30km/h n'est pas respecté par bien des automobilistes.

En outre, dans un autre secteur de Vevey, à savoir l'axe Clos-Chenevières et les rues attenantes, un autre problème récurrent a été signalé, notamment par différents courriers adressés à la Municipalité de Vevey depuis mai 2019, une pétition de plus de 200 signatures ainsi qu'une interpellation, toutes deux déposées lors de la séance du Conseil Communal de Vevey le 10 octobre dernier. En effet, afin d'améliorer la fluidité du trafic, on donne le feu vert aux piétons en même temps qu'aux automobilistes croisant le passage piéton concerné. Un clignotant orange est censé rappeler que le piéton est prioritaire, mais dans ce cas-là non plus, cette règle n'est pas respectée par bien des automobilistes. Des accidents ont été évités de peu car des enfants se sont ainsi vus couper la priorité, avec le passage d'une voiture à vive allure juste devant eux, ou encore un brusque freinage. A nouveau, il s'agit d'une zone particulièrement délicate, où se trouvent des écoles, un EMS et une institution pour personnes en situation de handicap.

Par cette interpellation le groupe de Vevey demande donc au Comité de direction d'ASR de répondre aux questions suivantes :

- Quel est le rôle de M. Emery de Police Riviera ?
- Qu'envisage le Comité directeur pour répondre aux besoins de sécurisation des zones qui posent problèmes telles que :
  - rue du Midi
  - rue du Torrent
  - rue du Clos
  - etc.
- Est-ce que l'Association Sécurité Riviera a été contactée par les autorités communales afin de plancher sur cette problématique ?
- Si oui, quel en est le résultat et les mesures envisagées pour améliorer la sécurité routière ?
- A quelle échéance ?
- Est-ce que l'Association Sécurité Riviera a une volonté d'introduire des patrouilleurs scolaires sur les itinéraires scolaires ou de renforcer la présence des agents aux heures de rentrées et sorties des classes comme cela se fait à Montreux ?
- Les feux piétons de l'axe Clos-Chenevières ne peuvent-ils pas être simplement réglés pour que le vert soit attribué alternativement aux piétons et aux automobilistes, plutôt que simultanément ?

Nous souhaitons une réponse orale. »

M. Bernard Degex (Blonay) remercie l'interpellatrice d'avoir transmis son texte à l'avance. Cela permet d'y répondre dans un délai certes court, mais avant la prochaine séance.

- *Quel est le rôle de M. Emery de Police Riviera ?* Dans le cadre de la présente problématique, son rôle s'est limité à être le « catalyseur » d'actions de prévention aux abords des collèges du Rivage et de la Veveysse. Une demande de présences régulières de policiers sur cet axe a été formulée par la Direction des écoles primaires. Les présences policières à proximité des collèges précités ont été accentuées. Au mois de novembre, 29 présences dans ce secteur ont été effectuées, tant par les répondants de proximité, les policiers de l'unité de prévention que les assistants de sécurité publique.
- *Qu'envisage le Comité directeur pour répondre aux besoins de sécurisation des zones qui posent problèmes telles que rue du Midi, rue du Torrent, rue du Clos, etc. ?* Aucune mesure complémentaire ne sera prise par rapport à ce qui a déjà été réalisé ou est en cours de l'être (création de priorités de droite, réduction du gabarit de la chaussée au profit de trottoirs plus larges). Des mesures de sécurisation et de modération du trafic sont toutefois en cours pour le carrefour Midi/Nestlé et pour l'avenue Nestlé (qui se situe en amont de la zone 30km/h).
- *Est-ce que l'Association Sécurité Riviera a été contactée par les autorités communales afin de plancher sur cette problématique ?* Oui, l'ASR agit en étroite collaboration avec les services communaux, respectivement les autorités communales.
- *Si oui, quel en est le résultat et les mesures envisagées pour améliorer la sécurité routière ?* Le résultat pourra être visible dès lors que les aménagements précités seront terminés, au moyen notamment de comptages de trafic et de vitesses.
- *A quelle échéance ?* L'échéance dépend de la date de fin des aménagements soit, en règle générale, dans l'année qui suit.
- *Est-ce que l'Association Sécurité Riviera a une volonté d'introduire des patrouilleurs scolaires sur les itinéraires scolaires ou de renforcer la présence des agents aux heures de rentrées et sorties des classes comme cela se fait à Montreux ?* Il a déjà répondu plus haut à la question relative aux agents. Les patrouilleurs scolaires sont quant à eux de la compétence des communes, en l'occurrence de la Ville de Vevey, et non de l'ASR.
- *Les feux piétons de l'axe Clos-Chenevières ne peuvent-ils pas être simplement réglés pour que le vert soit attribué alternativement aux piétons et aux automobilistes, plutôt que simultanément ?* Une telle mesure aurait une incidence négative sur la fluidité du trafic. C'est pour cette raison que le bureau d'ingénieurs Transitec, dans des conditions de trafic faible, a admis des mouvements simultanés sur certains passages pour piétons (comme le permet la législation routière). Cette mesure a été validée par la Direction Générale des Routes et de la Mobilité du Canton de Vaud (DGMR).
- *Ce courrier rappelle également que la Rue du Torrent est maintenant signalée zone 30km/h. Les zones 30 n'ont généralement pas de passage piéton. Les piétons n'ont pas la priorité, mais ils peuvent traverser où ils le souhaitent. Il y est également demandé, afin d'éviter tout accident, que*

*les parents demandent aux enfants de faire preuve de prudence et de continuer à utiliser les passages piétons situés vers les Galeries du Rivage et devant le Centre Doret ainsi que le passage sous voies à côté du parc de l'Arabie. La rue du Torrent bénéficie du statut de zone 30km/h depuis le début de l'année 2018. Il n'y a pas eu de modification, même pendant la période de la Fête des Vignerons. Il n'est pas exact de dire que les piétons n'ont pas la priorité dans une zone 30km/h ; ils doivent simplement manifester leur intention de traverser et ont, dès lors, la priorité sur les véhicules. L'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre prévoit des exceptions consistant à conserver des passages pour piétons à certains endroits, comme aux abords des écoles et des homes (art. 4 al. 2 in fine). C'est la DGMR, lors de la validation de la zone 30, qui désigne les passages pour piétons qui peuvent être conservés.*

- *En janvier de cette même année un courrier avec 6 pages de signatures de riverains a été adressé à la Municipalité de Vevey demandant la pose d'un ralentisseur devant l'entrée de la Garderie des Cèdres à la rue du Midi, rue signalée également en zone 30km/h. Malheureusement ce 30km/h n'est pas respecté par bien des automobilistes. Le service de l'Urbanisme de la Ville de Vevey (service « leader » en ce qui concerne les aménagements routiers de la commune) a mandaté l'ASR (Signalisation) pour procéder à des relevés de vitesse en mars 2019. Ces comptages ont montré que la vitesse moyenne était de 22km/h et la V85 (comportement du 85% des usagers) inférieure à 30km/h (vitesse tolérée max. 38km/h). Les vitesses sont donc tout à fait dans les normes et acceptables, si bien que la situation ne justifie pas l'adoption de mesures supplémentaires de modération de trafic.*

M. Frédéric Vallotton (Vevey) se dit étonné par l'une des réponses apportées par le Comité de direction. Concernant l'axe Clos-Chenevières, où il y a clairement eu des cas d'enfants qui ont été mis en danger, ce sont 200 personnes qui ont signé une pétition, qui pensent que leurs enfants sont en danger et qui attendent des réponses. Mettre en avant la fluidité du trafic par rapport à la sécurité des enfants qui traversent n'est vraiment pas une réponse qui lui paraît valable.

Mme Isabel Jerbia (Vevey) va dans le même sens. Si effectivement la seule réponse est de ne pas entraver la fluidité du trafic, ce n'est pas satisfaisant. En plus des enfants qui sont, de par leur taille, peu visibles, il y a également un home, avec des personnes en fauteuil roulant. Se lancer sur la route pour ces personnes qui restent fragiles en milieu urbain représente un vrai danger.

M. Bernard Degex (Blonay) indique que le Comité de direction reprendra contact avec les services de la commune et les autorités pour voir quelles sont les décisions plus politiques qui seront prises par rapport à cette situation. Il reviendra sur cette question lors de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil intercommunal recevra une réponse complémentaire écrite au sujet de cette interpellation.

## **11.2 Interpellation de M. Jérémy D'Inverno (Vevey) « Calmer les inquiétudes de la population veveysanne »**

M. Jérémy D'Inverno (Vevey) donne lecture de cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Vous avez certainement entendu parler de l'agression « à la orange mécanique » en gare de Vevey le mardi 12 novembre vers 20h. Cette histoire a fait le buzz tellement la justice semble impuissante contre les agresseurs. Il semblerait que le fait que les agresseurs soient mineurs les rend pratiquement « intouchables » ; c'est inacceptable.

Le message d'alerte lancé sur Facebook a été partagé plus de 3100 fois et près de 750 commentaires ont été postés. Plusieurs articles sont parus dans les journaux, toujours avec beaucoup de commentaires de personnes choquées par l'inaction de la justice.

M. le Président, Mesdames et Messieurs, notre conseil représente les pouvoirs publics en matière de sécurité, il est important et urgent d'agir maintenant et pas dans quelques années. Il n'est pas concevable de rester inactifs ou d'attendre la réaction d'autres services comme les CFF.

Certains de mes proches sont inquiets à l'idée de fréquenter la gare de Vevey la nuit, je ne peux pas l'ignorer.

Une autre agression a eu lieu dans le quartier de la gare dimanche 17 novembre à 4 heures du matin. La victime refuse de porter plainte. Combien d'autres victimes n'ont-elles pas porté plainte ?

En faisant un parallèle avec via Secura, un excès de vitesse est plus sévèrement puni qu'une atteinte à l'intégrité physique d'une personne !

Quel message adressons-nous à la population en agissant de la sorte ?

Doit-on en arriver à un cas d'agression plus grave pour prendre les mesures nécessaires ? Je ne l'espère pas.

Cette interpellation demande donc au Comité de direction de l'ASR de répondre aux questions suivantes :

- 1) Combien la police a-t-elle reçu de dépôts de plaintes en lien avec des voies de fait et des agressions en gare et aux abords des gares de Vevey, Montreux et toutes les autres gares de la Riviera ? Y a-t-il une augmentation ?
- 2) Est-ce qu'une instruction judiciaire est en cours ?
- 3) Certains agents de l'ASR sur le terrain témoignent de l'inertie face à leurs remontées d'informations concernant la dégradation de la situation. Est-ce exact ?
- 4) Quels budgets et quels outils seraient-ils nécessaires pour que la police et la justice puissent travailler efficacement sur ces cas ?
- 5) Quelles mesures ont été mises en place pour résoudre la violence et le sentiment d'insécurité ? Quels ont été les résultats de ces mesures ?
- 6) Les CFF ont-ils été alertés à ce sujet ? Ont-ils participé et participent-ils activement à la résolution des problèmes de violence sur leurs quais ?
- 7) Est-ce qu'un fascicule donnant des conseils, et est-ce qu'une campagne pour prévenir des violences sont prévus ?

Nous souhaitons une réponse orale. »

M. Bernard Degex (Blonay) répond de la manière suivante aux questions de cette interpellation :

- 1) *Combien la police a-t-elle reçu de dépôts de plaintes en lien avec des voies de fait et des agressions en gare et aux abords des gares de Vevey, Montreux et toutes les autres gares de la Riviera ? Y a-t-il une augmentation ?* Les jeunes en question sont connus de la police, notamment sur la Riviera et le Chablais, pour avoir commis moult infractions et délits. Les investigations sont en cours. S'agissant d'enquêtes judiciaires, c'est la police cantonale qui est compétente pour le suivi des plaintes pénales et des enquêtes et ces statistiques ne peuvent donc être communiquées que par elle. Les infractions au Code pénal sont en diminution d'année en année, ce qui est un constat tout à fait réjouissant et significatif de l'efficacité du travail déployé par les partenaires de la chaîne sécuritaire. L'accès rapide et aisé à tous les faits divers au travers de la presse et des réseaux sociaux contribue assurément à augmenter le sentiment d'insécurité, alors que la nette tendance à la baisse des infractions se confirme d'année en année. Les gares représentent par définition des lieux où règne un sentiment d'insécurité. Ce sentiment doit toutefois être nuancé par le nombre très élevé de voyageurs fréquentant ces gares, respectivement le faible nombre d'infractions et de délits qui s'y commettent. Proportionnellement parlant, les gares ne constituent pas des lieux particulièrement criminogènes.
- 2) *Est-ce qu'une instruction judiciaire est en cours par la brigade de mineurs ?* Toutes les infractions et les délits commis par ces jeunes multirécidivistes sont systématiquement dénoncés au Président du Tribunal des mineurs. Actuellement, un important travail d'enquête est mené par la Gen-

darmerie, en collaboration avec la Brigade des mineurs, afin de répertorier les nombreux cas commis par ces individus. Les conclusions de cette enquête seront très prochainement transmises au Tribunal des mineurs.

- 3) *Certains agents de l'ASR sur le terrain témoignent de l'inertie face à leurs remontées d'informations concernant la dégradation de la situation. Quels sont ces points de blocage ? Il s'agit de se reporter à la réponse ci-dessus. La police est une autorité de constat. Il appartient aux magistrats du Tribunal des mineurs et du Ministère public de décider des sanctions.*
- 4) *Quels budgets et quels outils seraient-ils nécessaires pour que la police et la justice puissent travailler efficacement sur ces cas ? La Police et la justice ne sont que deux maillons dans la chaîne sécuritaire. Une multitude d'autres institutions et services ont également leur importance. Les parents sont évidemment en premier lieu responsables de l'éducation et du développement harmonieux de leurs enfants. Plutôt que de parler de budget, l'important réside dans le travail en réseau avec tous les partenaires de la chaîne sécuritaire, principe que Police Riviera applique sans restriction. Il s'agit notamment aussi de travailler avec des TSHM (travailleurs sociaux hors murs) ou des animateurs socio-culturels qui peuvent être en contact avec ces jeunes afin de tenter soit des médiations, soit de pouvoir anticiper, autant que faire se peut, quelques actions.*
- 5) *Quelles mesures ont été mises en place pour résoudre la violence et le sentiment d'insécurité ? Quels ont été les résultats de ces mesures ? L'agression perpétrée le 12 novembre à la gare de Vevey est bien entendu regrettable et tout aussi inacceptable. Mais la gare de Vevey n'est pas un lieu plus criminogène que d'autres gares de la même importance dans le canton. La nature de l'agression en question est un phénomène de société lié à une forme de violence gratuite d'une minorité de jeunes qui réagissent de manière disproportionnée à des paroles, des attitudes ou des propos qu'ils considèrent à tort comme de la provocation. Ce phénomène n'est pas propre à Vevey mais plutôt au milieu urbain et il fait l'objet de toute l'attention des services de police. Les unités de Police-secours effectuent de fréquentes patrouilles dans les gares, et particulièrement celle de Vevey, pour les besoins d'une opération menée conjointement depuis plusieurs années avec la Police cantonale vaudoise ayant pour objectif de lutter contre la consommation et le trafic de produits stupéfiants. Cette opération, conduite également dans d'autres quartiers veveysans concernés par le trafic de stupéfiants, permet de déstabiliser le milieu, de rassurer les citoyens et aux habitants de se réapproprier la voie publique. De nombreux témoignages de remerciements sont régulièrement formulés à nos policiers lors de leurs patrouilles. La police de proximité ainsi que l'Unité de prévention effectuent également un travail conséquent afin de renforcer la visibilité policière et le contact avec les citoyens. Depuis le 1er janvier 2019, la restructuration du service de police a permis la création d'une nouvelle division de proximité qui se réarticulera dans les mois à venir afin de proposer un concept de proximité répondant aux attentes des autorités et des citoyens.*
- 6) *Les CFF ont-ils été alertés à ce sujet ? Ont-ils participé et participent-ils activement à la résolution des problèmes de violence sur leurs quais ? La police ferroviaire est informée de la situation. Elle doit néanmoins assurer sa présence dans de nombreuses gares du canton et il semble difficile de pouvoir marquer une présence plus soutenue à la gare de Vevey. Une vidéosurveillance pourrait certes constituer un élément dissuasif et utile pour des mesures d'enquête, mais cela a également pour effet de déplacer le problème. L'installation d'un système de vidéosurveillance dans les gares est du ressort des CFF.*

M. le Président remarque qu'il n'a pas été répondu à la dernière question, à savoir si un fascicule donnant des conseils et une campagne pour prévenir des violences sont prévus.

M. Bernard Degex (Blonay) répond que tout ce qui a trait à la prévention, au niveau des gares par exemple, fait l'objet d'actions coordonnées communes dans toutes les polices communales et avec la police cantonale. Pour l'instant, il n'est pas prévu que l'ASR crée un fascicule pour les usagères et les usagers suite à ce cas particulier.

M. André Grivel (Blonay) intervient au sujet de la procédure. Les agents de Police Riviera n'ont pas de compétences judiciaires, ils établissent un rapport lorsqu'ils interpellent une personne et ce rapport part ensuite à la police cantonale pour complément afin que la justice puisse prendre une décision. Est-ce exact ? N'y a-t-il pas d'autres possibilités pour être plus efficace et aller plus vite ?

M. Frédéric Pilloud rappelle qu'il y a un droit qui s'applique aux personnes majeures et un autre pour les personnes mineures. L'esprit du droit par rapport aux mineurs s'oriente plutôt vers une valeur éducative. Il est fondamental aussi de distinguer les types d'infractions. Il y a principalement deux types d'infractions, celles qui sont poursuivies sur plainte et celle qui le sont d'office. Les polices communales ou intercommunales, en termes de compétences, travaillent sur du judiciaire dit « de constat », c'est-à-dire qu'elles ont la possibilité d'interpeller des individus, d'enregistrer les plaintes et les déclarations des plaignants, ou des différentes parties à la procédure, mais les investigations sont principalement menées par la gendarmerie, voire la police de sûreté. C'est l'organisation policière vaudoise actuelle. Le Code de procédure tel que nous le connaissons aujourd'hui repose sur un élément fondamental, le droit à la liberté, avec un principe qui est celui de la célérité de traitement des investigations dans le cadre de l'enquête. Toutes ces mesures sont rigoureusement coordonnées entre la police, communale ou intercommunale, et les responsables de l'enquête au niveau de la police cantonale. Dans le cas qui nous occupe, l'important était de faire des recoupements entre différentes situations dans lesquelles on retrouve ces auteurs, qui sont multirécidivistes, pour amener un éclairage objectif à la justice des mineurs afin que celle-ci puisse se prononcer. Un tribunal type « Tribunal des flagrants délits » tel que connu pour certains types d'infractions, en particulier dans le cadre des opérations qui sont menées pour lutter contre le trafic de produits stupéfiants, pourrait amener une accélération dans le traitement de ces situations, mais ces éléments-là sont de la responsabilité du législateur. Il comprend naturellement le sens des questions posées et le caractère inacceptable de ce genre d'attitudes, mais il serait aussi intéressant d'avoir un éclairage plus large sur l'éducation, sur l'intégration de ces jeunes. Le volet de la vidéosurveillance est un aspect intéressant, qui peut apporter des éléments de preuve au niveau de l'enquête, mais il ne permet pas de résoudre le problème de fond lié au comportement des personnes. Dans la procédure qui nous occupe, un rapport circonstancié est ou sera transmis au Tribunal des mineurs afin que le président en charge du dossier puisse statuer rapidement. Mais il faut être conscient qu'une fois qu'un auteur reconnaît des infractions ou un délit, il peut s'écouler un certain temps jusqu'à sa condamnation ou la prononciation d'une ordonnance pénale.

M. Jérémy D'Inverno (Vevey) se dit satisfait des réponses exhaustives apportées à son interpellation.

M. Bernard Degex (Blonay) revient sur la répartition des tâches entre les polices communales et la police cantonale. Ces policiers suivent la même école, ils ont les mêmes formations de base. Les polices communales essaient donc de négocier avec la police cantonale pour que les pouvoirs judiciaires qui sont accordés aux agents communaux soient un peu plus étendus, ce qui permettrait d'éviter dans certains cas que deux équipes interviennent, ce qui paraît être une aberration et un gaspillage d'argent public. C'est évidemment politiquement assez délicat à négocier, mais on s'y emploie au niveau du comité des directeurs de polices communales, qui se réunit régulièrement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

## 12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. John Grandchamp (Veytaux) intervient au nom du groupe Amont, qui se dit mal à l'aise quant à la tournure éminemment délétère que prennent nos séances. Appartenir au Conseil intercommunal devrait faire que lorsqu'il y a des critiques ou des attaques contre l'ASR, tous les conseillers devraient se sentir concernés et défendre l'ASR. Nous faisons tous partie de la même entité, que l'on soit conseiller/ère ou membre de Comité de direction (qui est l'émanation exécutive du Conseil intercommunal puisque c'est lui qui l'élit). Nous ne sommes pas deux entités, dont l'une, le Comité de direction, est responsable de tout, et l'autre, le Conseil intercommunal, est un organe inquisiteur et d'accusation du Comité de direction. Le Conseil a pour mission, selon le serment que nous avons tous prêté, de tout mettre en œuvre pour le bien de l'ASR. Par conséquent, nous devons apporter notre soutien fort et entier au Comité de direction, et non pas le mettre en accusation et lui donner un énorme travail pour qu'il explique dans les moindres détails ce qu'il fait, a fait et compte faire... Laissons au Comité de direction son énergie pour s'occuper de la bonne gestion et de la conduite de l'ASR. C'est cela l'important, et c'est pourquoi nous avons été élus à cette fonction.

M. Clément Tolusso (Vevey) pense que le Comité de direction a effectivement besoin d'être soutenu, mais notre tâche d'élus, d'abord dans les Conseils communaux puis au Conseil intercommunal ASR, c'est d'avoir un regard critique, et bienveillant si possible, à l'égard du travail du Comité de direction qui, en général, est de qualité. Néanmoins, la critique doit être présente, elle doit être constructive et on ne peut pas juste exiger des conseillers d'être une chambre d'enregistrement de tout ce qui pourrait éventuellement aussi ne pas convenir.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20h25.

**CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE  
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA**

Le Président :

  
Francis BAUD



La Secrétaire :

  
Carole DIND

Annexes (2) : Présentation de la Direction générale de la santé – Evolution du paysage hospitalier et conséquences  
Politique des Ressources humaines – présentation des réflexions liées aux comparaisons salariales

---

*Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :*

*SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil\_Communal*

*Mot de passe (WPA2) : Conseil1116*